

# Ecole de Musique Francis Poulenc



**DOSSIER D'INSCRIPTION  
ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018**



### Éléments administratifs à fournir

- La fiche d'inscription dûment remplie,
- La fiche d'autorisation pour les élèves mineurs ou majeurs signée,
- Pour les habitants de l'Agglomération Dieppe-Maritime, le formulaire de calcul du quotient familial complété et accompagné des pièces justificatives demandées :
  - Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,
  - Une copie de l'avis d'imposition 2016 (en cas de non présentation de l'avis d'imposition, le tarif maximum sera appliqué),
  - Toute pièce justifiant d'un changement de situation depuis le dernier avis d'imposition.

### CALENDRIER

#### Inscriptions pédagogiques

##### Par voie postale :

A partir du 03 juillet 2017

##### A l'École de Musique :

Mercredi 05 juillet de 15h30 à 18h

Mercredi 06 septembre de 10h à 17h

Vendredi 08 septembre de 16h30 à 20h

Samedi 09 septembre de 12h à 16h

### DATE LIMITE DU DEPOT DES DOSSIERS

**Vendredi 23 septembre**

#### Début des cours

A partir Lundi 11 septembre 2017

# 1 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET REGLEMENT INTERIEUR

## 1.1 Dispositions générales

L'Ecole de musique Francis POULENC est un établissement d'enseignement musical de statut public géré par la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise (Dieppe-Maritime), ayant pour vocation la formation aux divers aspects de la pratique musicale.

► **Responsable pédagogique :** Perrine BUICHE

Ecole de musique Francis POULENC  
 Avenue de la Hêtraie  
 76 550 OFFFRANVILLE  
 Tél : 02 35 83 45 42  
 Email : [em.poulenc@agglodieppe-maritime.com](mailto:em.poulenc@agglodieppe-maritime.com)

► **Administration/Facturation :**

Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise (Dieppe-Maritime)  
 Chemin des vertus – Saint Aubin sur Scie - BP 22  
 76 550 OFFFRANVILLE  
 Tél : 02 32 90 20 25  
 Email : [contact@agglodieppe-maritime.com](mailto:contact@agglodieppe-maritime.com)

► **Enseignants par discipline :**

Département	Discipline	Enseignants
CORDES	Violon	Perrine BUICHE
	Guitare classique	Sébastien LETELLIER
	Guitare électrique	Gaëtan BEUX
	Piano	Caroline LECOEUR
VENTS	Flûte traversière	Anne QUEVAL
	Saxophone	Sébastien LETELLIER
	Trompette	Laurent TABESSE
PERCUSSIONS		Manuel GOFFETTRE
FORMATION MUSICALE		Laurent TABESSE Sébastien LETELLIER
EVEIL ET DECOUVERTE MUSICALE		Perrine BUICHE
CHORALE		Olivier TAMBOISE
ATELIERS DE PRATIQUE COLLECTIVE	Musiques actuelles, Jazz, Musiques du monde	Manuel GOFFETTRE Gaëtan BEUX Sébastien LETELLIER
	Musique de chambre	Perrine BUICHE

## 1.2 Tarifs et modalités d'inscription

Le montant des droits d'inscription a été fixé par décision du Président de Dieppe-Maritime en date du 5 juillet 2017.

Pour l'année scolaire 2017/2018, il s'établit de la façon suivante :

### a) Tarifs pour les habitants des communes de l'Agglomération Dieppe-Maritime (Ancourt, Arques-la-Bataille, Aubermesnil-Beaumais, Colmesnil-Manneville, Dieppe, Grèges, Hautot-sur-Mer, Martigny, Martin-Eglise, Offranville, Rouxmesnil-Bouteilles, Saint-Aubin-sur-Scie, Sainte Marguerite-sur-Mer, Sauqueville, Tourville-sur-Arques, Varengeville-sur-Mer)

Les tarifs sont calculés sur la base du quotient familial<sup>1</sup> de chaque foyer ce qui permet d'aboutir à un tarif personnalisé par famille et par type d'activité.

Il existe 3 catégories de tarifs :

- la **catégorie A** correspond aux cours de **pratique collective « Jeunes »** (cours d'éveil et de découverte, formation musicale seule, un atelier de pratique collective seul).
- la **catégorie B** correspond aux **cursus « Jeunes » à 1 instrument** (formation musicale + un instrument + possibilité de pratique collective) ou aux cours de **pratique collective « Adultes »** (formation musicale seule, un atelier de pratique collective seul).
- la **catégorie C** correspond aux **cursus « Jeunes » à 2 instruments** (formation musicale + deux instruments + possibilité de pratique collective) ou aux **cursus « Adultes » à 1 instrument**.
- La **catégorie C+A** correspond aux **cursus « Adultes » à 2 instruments** (formation musicale + deux instruments + possibilité de pratique collective).

A titre indicatif, les fourchettes de tarifs en fonction des tranches dans lequel se situe chaque quotient familial sont les suivantes :

Tranches	Fourchette 2016-2017	Nouvelle fourchette 2017-2018 (+0,1%)
T1	De 108,49 € à 295,56 €	De 109,57 € à 298,52 €
T2	Supérieur à 295,56 € jusqu'à 349,59 €	Supérieur à 298,52 € jusqu'à 353,09 €
T3	Supérieur à 349,59 € jusqu'à 699,18 € compris	Supérieur à 353,09 € jusqu'à 706,17 € compris
T4	Supérieur à 699,18 € jusqu'à 1048,83 € compris	Supérieur à 706,17 € jusqu'à 1 059,32 € compris
T5	Supérieur à 1048,83 € jusqu'à 1398,42 € compris	Supérieur à 1 059,32 € jusqu'à 1 412,40 € compris
T6	Supérieur à 1398,42 € jusqu'à 1748,01 € et plus	Supérieur à 1 412,40 € jusqu'à 1 765,49 € et plus

Les tarifs « Jeunes » s'appliquent aux élèves jusqu'à l'âge de 25 ans révolu.

<sup>1</sup> Le quotient familial est obtenu en divisant le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition des revenus de l'année précédente, majoré de 10 % (majoration permettant de calculer les revenus avant abattement de 10 %), par le nombre de personnes au foyer (qui figure également sur l'avis d'imposition) puis en divisant le résultat par 12.

## b) Tarifs extérieurs

Pour les élèves en provenance de communes situées en dehors de l'Agglomération Dieppe-Maritime, les tarifs ont été fixés de manière forfaitaire (aucune copie d'avis d'imposition n'est donc demandée) :

- Eveil, découverte (moins de 6 ans) : 239,73 €/an
- Cours de formation musicale seul ou atelier de pratique collective : 361,20 €/an
- Coursus 1 instrument jeune (moins de 25 ans) ou adulte (avec formation musicale et possibilité de pratique collective) : 620,11 €/an
- 2<sup>ème</sup> instrument jeune ou adulte : 310,05 €/an

## c) Tarif de la chorale

Le tarif forfaitaire appliqué pour la chorale est de 99 €/an. Ce tarif s'applique de manière indifférenciée aux résidents et aux non-résidents de l'Agglomération.

## d) Modalités d'inscription

### ▪ Prérequis pour les inscriptions

- Les nouvelles inscriptions à l'école de musique s'adressent prioritairement aux jeunes de moins de 18 ans scolarisés sur le territoire communautaire.
- Toute démission d'un élève lui fait perdre sa qualité d'usager prioritaire pour les inscriptions futures.

### ▪ Inscription pédagogique

Les inscriptions pédagogiques se font directement à l'Ecole de musique Francis POULENC le:

Mercredi 05 juillet de 15h30 à 18h

Mercredi 06 septembre de 10h à 17h

Vendredi 08 septembre de 16h30 à 20h

Samedi 09 septembre de 12h à 16h

### ▪ Inscription administrative

Un dossier d'inscription devra être rempli pour chaque famille. Il pourra être retiré :

- à l'école de musique lors des journées d'inscription,
- sur le site Internet de Dieppe-Maritime ([www.agglodieppe-maritime.com](http://www.agglodieppe-maritime.com)),
- ou via la newsletter de l'Ecole de Musique Francis POULENC envoyée aux parents et élèves à l'été 2017.

Le dossier complété et accompagné des pièces justificatives demandées devra être déposé auprès de la coordinatrice pédagogique, Perrine BUICHE, soit :

- directement à l'école de musique,
- par voie postale à l'adresse : Dieppe-Maritime, Boulevard des Frères ROUSSEAU 76550 OFFRANVILLE,
- par mail à l'adresse : [em.poulenc@agglodieppe-maritime.com](mailto:em.poulenc@agglodieppe-maritime.com)

La date limite du dépôt des dossiers est le 23 septembre 2017

### 1.3 Modalités de paiements

Toute année scolaire commencée entraîne le règlement de l'intégralité des droits d'inscription. Aucun remboursement a posteriori ne sera effectué.

Pour tout changement d'ordre administratif contacter Madame MULARD,  
secrétariat de l'École de Musique au 02 32 90 20 31

Le règlement des droits d'inscription s'effectue au cours de l'année scolaire en trois versements (un versement par trimestre) à réception d'un mémoire des sommes dues émis par Dieppe-Maritime.

En cas de maladie empêchant le suivi des cours pendant au moins un trimestre ou en cas de déménagement à plus de 30 km de l'école de musique, les trimestres à venir qui ne seront pas effectués ne seront pas demandés, sur production d'un justificatif.

Les élèves souhaitant s'inscrire en cours d'année scolaire, sous réserve des disponibilités des professeurs dans les disciplines demandées, devront s'acquitter du trimestre en cours au moment de l'inscription et des trimestres suivants.

Le paiement s'effectuera à la Trésorerie de Dieppe :

4 BD MARECHAL JOFFRE  
76201 DIEPPE CEDEX

Si vous bénéficiez de faciliter de paiement via les Bon Temps CAF ou PASS 76, il est demandé de joindre vos justificatifs lors de l'inscription pédagogique.

Tous justificatifs déposés après la fin de l'année ne sera pas pris en compte.

### 1.4 Calendrier

Les cours reprennent à partir du lundi 11 septembre et adoptent ensuite le calendrier des congés scolaires en vigueur dans l'Education nationale.

### 1.5 Assiduité / Absences / Discipline

Chaque élève s'engage à assister régulièrement aux cours mais également aux manifestations, répétitions et auditions de l'école.

En cas d'absence de l'élève, la responsable pédagogique ou le professeur concerné devra être informé dans les meilleurs délais, par écrit ou téléphone.

Après concertation entre les parents, les professeurs et la Direction, trois absences non justifiées entraînent la radiation de l'élève.

Dans ce cas, la cotisation trimestrielle restera acquise en totalité.

Les absences d'élèves (même excusées) n'entraînent pas un rattrapage de cours.

Pour les élèves qui n'apporteraient pas à leurs études l'attention nécessaire ou dont le comportement générerait le fonctionnement des classes, les représentants de Dieppe-Maritime peuvent :

1. Interdire un ou des cours à un utilisateur en cas de non-respect du règlement ou si ce dernier a un comportement perturbateur : violence physique ou morale, injures et non-respect envers les autres élèves et les membres du personnels de l'école de musique,
2. Rencontrer les parents et les responsables pédagogiques,
3. Exclure temporairement ou définitivement l'élève,
4. Concernant les élèves mineurs, toute mesure ne sera prise qu'après un entretien avec les parents ou le responsable légal de l'élève.

Tout abandon en cours d'année devra être notifié par lettre recommandée avec accusé de réception auprès de Dieppe-Maritime.

Dans le cas contraire, le montant annuel vous sera facturé.

## **1.6 Liaison parents – école**

Un carnet de liaison parents-professeurs sera distribué à chaque élève. L'emploi du temps, les dates et heures des auditions et des spectacles, les comptes rendus d'évaluation ainsi que les communications diverses y seront inscrits au fur-et-à-mesure de l'année.

L'équipe de professeurs de l'école sont à la disposition des parents pour évoquer toutes formes de problèmes qu'ils peuvent rencontrer en cours d'année scolaire.

Dans un souci de sécurité, les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leurs enfants au cours.

## **1.8 Location d'instruments**

Les élèves de l'école de musique Francis POULENC peuvent louer des instruments de musique au Conservatoire, sous réserve de disponibilité.

Les familles qui souhaitent faire une demande de location sont donc invitées à se rendre :

- au Conservatoire situé 63 rue de la Barre à Dieppe. A titre de justificatif, elles devront présenter le carnet de liaison de l'élève.
- A l'Ecole de Musique Francis POULENC

Les tarifs de location pour l'année scolaire 2016-2017 sont les suivants :

- Tarif Enfant : 70 € par an
- Tarif Adulte : 115 € par an

## 2 PARCOURS PEDAGOGIQUES

Pour les petits :

**Eveil musical**  
De 3 à 5 ans

**Découverte musicale**  
6 ans

CURSUS Jeunes ou Adultes :

**Cycle 1**  
*(cursus diplômant)*

- Pratique instrumentale
- Formation musicale **obligatoire**
- Pratique collective

**Cycle 2**  
*(cursus diplômant partiel)*

- Pratique instrumentale
- Formation musicale **obligatoire**
- Pratique collective

HORS CURSUS Adultes :

- Pratique instrumentale
  - Formation musicale
- et/ou
- Pratique collective

Cours collectifs :

**Formation musicale**

**Chorale**

**Ateliers de pratique collective**

Musiques actuelles, jazz,  
musique de chambre,  
orchestre (au CRD)



## 2.1 Eveil musical

Cette sensibilisation est pluridisciplinaire et permet à l'enfant de découvrir de manière ludique et sensorielle un monde sonore, d'explorer et de trouver sa voix, de développer une attitude d'écoute, d'affiner sa motricité et d'éveiller son sens de la créativité et de l'invention.

Age : de 3 à 5 ans (sous réserve d'un nombre minimum par tranches d'âge)

Durée hebdomadaire : **cours collectif de 30 à 45 minutes**

## 2.2 Découverte musicale

L'année de découverte musicale marque la transition entre l'éveil musical et la première année de cursus. Ce cours permet aux enfants en cours préparatoire de découvrir plusieurs instruments au cours de l'année afin de déterminer celui qu'ils souhaiteront pratiquer par la suite.

Contenu :

- Un **cours collectif de 45 minutes basé sur l'écoute et la pratique** (écoute, chant, rythmes).
- Une **séance de 30 minutes de découverte des instruments** :
  - o De la rentrée de septembre aux vacances de la Toussaint, les élèves découvriront à chaque séance les instruments proposés à l'école de musique.
  - o A l'issue de cette période, l'élève fera une initiation d'environ 1 mois par instrument lors de séances hebdomadaires de 30 minutes par groupe de 2 ou 3 élèves (sous réserve des places disponibles). Les instruments seront mis à disposition des élèves sur place.

Age : 6 ans (ou élève scolarisé en classe de CP ou CE1)

Durée hebdomadaire totale : 1h15

## 2.3 Cursus Jeunes ou Adultes

Le cursus est organisé en 3 cycles. Un cycle est une période pluriannuelle qui permet l'acquisition d'un certain nombre de compétences. Selon chaque élève, la durée du cycle peut varier entre 3 et 5 ans. Chaque cycle est défini par des objectifs, des contenus et une évaluation qui lui sont propres.

Les trois composantes d'un cursus diplômant sont les suivantes :

- **Le cours d'instrument,**
- **La formation musicale** (cours basés sur le chant, le rythme et la lecture de notes),
- **La pratique collective.**

L'école de musique d'Offranville propose d'accompagner les élèves sur le **cycle 1** et partiellement sur le cycle 2.

### → Cycle 1

Le 1<sup>er</sup> cycle constitue une période d'expérimentation qui permet à l'élève de découvrir de façon globale et généraliste l'univers musical en constituant les bases d'une pratique collective et individuelle.

Contenu :

- Un cours collectif de formation musicale d'1 heure
- Un cours d'instrument de 30 minutes,

### → Cycle 2

Le 2<sup>ème</sup> cycle est une période de consolidation dont l'objectif est l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome.

Contenu :

- Un cours collectif de formation musicale d'1 heure
- Un cours d'instrument de 45 minutes
- 1 h de pratique collective obligatoire

## 2.4 Hors Coursus – Adultes/Grands adolescents

Pour les élèves adultes confirmés, un projet personnel sera établi sous la forme d'un « contrat personnalisé » afin de fixer des objectifs à atteindre dans la pratique d'un instrument et/ou en vue d'une pratique collective

Il sera possible pour ces élèves d'approfondir leurs connaissances et leurs pratiques en optant pour un cours de formation musicale et/ou un atelier de pratique collective.

Contenu :

- Un cours d'instrument de 30 minutes
- 1h de cours collectif de formation musicale et/ou 1h de pratique collective

## 2.5 Pratique collective

Les élèves seront invités à s'inscrire en début d'année à l'atelier de leur choix :

- Musiques actuelles / jazz /
- Musique de chambre
- Orchestre symphonique (au Conservatoire de Dieppe)
- Orchestre d'harmonie (au Conservatoire de Dieppe)

## 2.6 Chorale

Le cours de chorale s'appuie sur un apprentissage et une acquisition des techniques vocales ainsi que sur une mise en pratique à travers un répertoire varié.

Durée hebdomadaire : 1h30

## 2.7 Stages

Ponctuellement, des stages de pratique collective, organisés sur une journée, seront organisés durant l'année afin de permettre aux élèves qui le souhaitent d'approfondir leur pratique musicale et de travailler sur des notions musicales ou des répertoires particuliers.

## 2.8 Evaluation

Des évaluations sont organisées 2 fois par an. Elles permettent à l'élève de se situer au sein de son cycle et de mesurer les progrès accomplis.

Le compte-rendu de ces évaluations sera inscrit dans le carnet de liaison de l'élève.

L'examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle aura lieu à l'Ecole de Musique Francis POULENC

L'examen du 2nd cycle aura lieu au Conservatoire de Dieppe.

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

## Ecole de musique Francis POULENC

**NOM et prénom de l'élève 1 :**

.....

Sexe : F / M

Date de naissance : .....

**NOM et prénom de l'élève 2 :**

.....

Sexe : F / M

Date de naissance : .....

**NOM et prénom de l'élève 3 :**

.....

Sexe : F / M

Date de naissance : .....

**Pour les élèves mineurs,**

**NOM et prénom du représentant légal :**

.....

Adresse :

.....

.....

.....

Téléphone mobile : .....

Téléphone domicile / bureau : .....

E-mail de l'élève : .....

E-mail du responsable légal : .....

**SITUATION FAMILIALE particulière (divorce, séparation,...)**

Domiciliation régulière de / des enfants chez : M/Mme

.....

.....

Adresse : .....

.....

Tél. ....

Garde habituelle des enfants

- En vertu d'une décision de justice pour l'un des parents (à fournir)

Oui

Non

- En vertu d'un accord amiable entre les parents

Oui

Non

Autre cas (tuteur, grands-parents...)

*Rappel : dans le cadre de l'exercice en commun de l'autorité parentale (article 372 du code civil), chacun des parents a le devoir d'informer l'autre de toute modification importante relative à la vie de l'enfant et donc de tout changement relatif à sa scolarité.*

**Inscriptions multiples**

Vous ou votre/vos enfants sont-ils inscrits dans une autre école de musique ou Conservatoire ?

Oui

Non

Si oui, laquelle ?

.....

**Identification du débiteur :**

Nom / Prénom :  
 .....  
 .....  
 .....  
 Adresse :  
 .....  
 .....  
 .....

**Instruments/Activités (cocher) :**

Département	Discipline	Elève 1	Elève 2	Elève 3
<b>CORDES</b>	Violon			
	Guitare classique			
	Guitare électrique			
	Piano			
<b>VENTS</b>	Flûte traversière			
	Saxophone			
	Trompette			
<b>PERCUSSIONS</b>	Percussions			
<b>FORMATION MUSICALE</b>	Formation musicale <b>(obligatoire dans le cadre des cursus)</b>			
<b>JARDIN MUSICAL</b>	Eveil (niveau maternelles) Découverte (niveau CP)			
<b>CHORALE</b>	Atelier de technique vocale			
<b>PRATIQUE COLLECTIVE</b>	Musiques actuelles			
	Jazz			
	Musique de chambre			
	Orchestre (au Conservatoire de Dieppe)			

<b>NIVEAU</b>	<b>Instrument (I) / Formation musicale (FM)</b>	<b>Elève 1</b>		<b>Elève 2</b>		<b>Elève 3</b>	
		<b>I</b>	<b>FM</b>	<b>I</b>	<b>FM</b>	<b>I</b>	<b>FM</b>
	Débutant						
	Cycle 1						
	Cycle 2						
	Cycle 3						

**Autorisation parentale pour les élèves mineurs**

Je, soussigné(e)

.....

agissant en tant que représentant légal de

.....

.....

- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur,
- Certifie que le(s) élève(s) bénéficie(nt) d'une assurance responsabilité civile auprès de la société d'assurance :

.....

- Autorise l'hospitalisation du/des élève(s) si son/leur état de santé le nécessite,

Autorise la publication sans contrepartie des photos et vidéos prises pendant les cours, les répétitions ou les spectacles représentant le(s) élève(s) susmentionné(s) sur les documents de communication de Dieppe-Maritime et sur le site Internet de Dieppe-Maritime ([www.agglodieppemaritime.com](http://www.agglodieppemaritime.com)) pour la présentation et la promotion des activités de l'école de musique d'Offranville.

À ....., le .....

Signature du responsable légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

**Autorisation pour les élèves majeurs**

Je, soussigné(e)

.....

- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur,
- Certifie bénéficier d'une assurance responsabilité civile auprès de la société d'assurance :

.....

- Autorise une hospitalisation d'urgence si mon état de santé le nécessite,
- Autorise la publication sans contrepartie des photos et vidéos prises pendant les cours, les répétitions ou les spectacles me représentant sur les documents de communication de Dieppe-Maritime et sur le site Internet de Dieppe-Maritime ([www.agglodieppemaritime.com](http://www.agglodieppemaritime.com)) pour la présentation et la promotion des activités de l'école de musique d'Offranville.

À ....., le .....

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :

# FORMULAIRE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

## Ecole de musique d'Offranville

**Pour les habitants des communes de l'Agglomération Dieppe-Maritime :**

ANCOURT, ARQUES-LA-BATAILLE, AUBERMESNIL-BEAUMAIS, COLMESNIL-MANNEVILLE,  
DIEPPE, GREGES, HAUTOT-SUR-MER, MARTIGNY, MARTIN-EGLISE, OFFRANVILLE,  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES, SAINT-AUBIN-SUR-SCIE, SAINTE MARGUERITE-SUR-MER,  
SAUQUEVILLE, TOURVILLE-SUR-ARQUES, VARENCEVILLE-SUR-MER

**Responsable légal 1 :**

Monsieur  Madame  Mademoiselle

NOM

.....

Prénom

.....

Adresse

.....

Code postal

.....

Ville

.....

**Responsable légal 2 :**

Monsieur  Madame  Mademoiselle

NOM

.....

Prénom

.....

Adresse

.....

Code postal

.....

Ville

.....

**Nombre d'adultes au foyer :** .....

**Nombre d'enfants à charge :** .....

Nom et prénom des enfants	Date de naissance
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	

**Revenu fiscal de référence** (figurant sur l'avis d'impôt sur les revenus de l'année 2015 déclarés en 2016) :

.....

Je soussigné(e)..... déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

À ....., le .....

Signature :

## PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

### avec le formulaire de calcul du quotient familial

- **Une copie de l'avis d'impôt sur le revenu 2015 déclaré en 2016**
- **ou de l'avis de non-imposition.** En cas de garde alternée, joindre l'avis d'imposition des deux parents. En cas de non présentation de l'avis d'imposition, le tarif maximum sera appliqué.
- **Un justificatif de domicile** datant de moins de 3 mois (facture EDF, facture de téléphone fixe, quittance de loyer). Pour les personnes hébergées, une attestation sur l'honneur de l'hébergeant et un justificatif de domicile au nom de celui-ci devront être fournis.
- **Toute pièce justifiant d'un changement de situation depuis le dernier avis d'imposition** tel que :
  - mariage (acte de mariage), naissance (copie de l'acte de naissance), séparation ou divorce (justificatif de séparation ou jugement de divorce),
  - en cas de garde alternée, le jugement du divorce,
  - modification substantielle des ressources depuis le dernier avis d'imposition, notamment en cas de licenciement (attestations ASSEDIC), de maladie grave de longue durée avec suspension de ressources (attestation de sécurité sociale), de décès d'un membre du foyer apporteur de ressources (certificat de décès).
- **Justificatif Bon Temps CAF ou PASS 76**
- **En cas de justificatifs manquants, la tranche la plus haute sera automatiquement appliquée**

---

## A SAVOIR :

### A quoi sert le quotient familial ?

Il permet aux familles de l'Agglomération Dieppoise de bénéficier de tarifs personnalisés, établis en fonction de leurs ressources et de leur composition familiale, pour l'accès au Conservatoire de Dieppe et à l'école de musique d'Offranville.

### Comment est calculé le quotient familial ?

Il est calculé en fonction du revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'imposition et du nombre de personnes dans le foyer.

$$\text{QF} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence du foyer} \times 1,10 \text{ (supprime l'abattement de 10 \%)}}{\text{Nombre de personnes au foyer figurant sur l'avis d'imposition}}$$

*INFORMATIQUE ET LIBERTÉS - Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription et au calcul des frais d'inscription à l'école de musique d'Offranville. Le destinataire des données est Perrine Buiche, coordinatrice pédagogique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.*



**Cadre réservé au service administratif de Dieppe-Maritime**

Calcul du coefficient familial réalisé:

- oui
- non

Vérification des pièces justificatives :

- Dossier complet
- Dossier incomplet

Pièces manquantes :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....